



Signification d'un acte d'huissier de justice

Par **AngeldeMars**, le 20/03/2015 à 16:43

Bonjour,

J'ai reçu un "avis de signification d'acte d'huissier de justice" dans ma boîte aux lettres, une simple lettre genre publipostage à peine personnalisée (à part le nom et l'adresse), non signée, et en envoi simple (lettre verte !). J'ai été horrifiée lorsque j'ai vu les mots huissiers de justice et à raison, bien que je ne sois en rien responsable de ce qui va me tomber dessus. Cet avis dit qu'un huissier de justice est passé à mon domicile et ne me trouvant pas a déposé l'acte en son étude, et que j'avais l'obligation de le retirer, d'envoyer quelqu'un ou de demander le transfert à une autre étude. De plus l'étude se trouve hors de ma ville, et je n'ai pas de voiture.

Je m'interroge en 1er lieu sur la forme. Est-ce là tout ce à quoi un huissier est tenu ? rien ne me prouve qu'il est passé à mon domicile à la date prétendue, et je n'arrête pas de me dire qu'une personne a payé un cabinet environ 1500 euros pour qu'il envoie une simple lettre à 0,65 euros m'ordonnant de venir chercher un acte.

Plus important : après quelques recherches, il me semble qu'une copie de l'acte en question aurait du être jointe à cette signification, ce qui n'est pas le cas. Ai-je un argument pour évoquer le vice de forme ?

Merci.

Par **moisse**, le 20/03/2015 à 17:06

80 euros.

C'est le cout d'une signification.

Plus quelques frais, mettons 150/200 euros et non 1500.

Contester un acte authentique parait illusoire en tout cas prématuré.

Plutôt prendre contact avec l'étude pour en connaître un peu plus sur l'acte et la façon de le récupérer.